

leur production, comptant sur les pays neufs quant à l'approvisionnement en produits alimentaires et en matières premières. Puis, les pays neufs, à population clairsemée n'avaient pas tenté un grand effort vers l'industrialisation, mais ils avaient à vendre chez eux et à l'étranger des quantités considérables de produits alimentaires et de matières premières. A cette époque, c'était relativement facile de faire du commerce. Les deux catégories de pays échangeaient leurs produits avec un avantage réciproque et la population indigène ne s'en formalisait pas. Seulement, en ces derniers temps, il s'est produit un bien grand changement. Les pays neufs se sont tournés vers l'industrie manufacturière, et, de ce nombre, le Canada est un exemple remarquable. Notre pays ne se contente plus d'être un pourvoyeur de produits alimentaires et de matières premières qui sont transformées à l'étranger, mais il a créé et développé sa propre industrie sur une vaste échelle; et il est maintenant en mesure, non plus d'offrir un débouché aux produits étrangers, mais de chercher à l'étranger des débouchés pour ses propres produits ouverts.

Il y a une autre transformation très notable qui s'est produite en ces dernières années, je veux parler de la production intense, tant dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie agricole. Puis l'adoption de méthodes nouvelles et plus modernes, l'emploi de machines, comme cela ne s'était jamais vu, ni rêvé, ont complètement changé l'aspect de ce problème du rendement. Il y a toujours possibilité de produire plus qu'il ne faut; à la vérité, c'est le péril qui menace les jeunes pays, comme le Canada. Puis pour compliquer les choses, il y a les barrières douanières que les diverses nations ne font qu'élever de plus en plus. Ces pays, en face du péril d'un excédent de production prennent tous les moyens à la faveur de leur politique fiscale de sauvegarder leur marché domestique et d'en fermer l'entrée à l'excédent de produits que les autres pays voudraient écouler. Alors, ai-je bien besoin de signaler à la Chambre comment un tel état de choses devient absurde et impossible. Or, pour parer à un tel état de choses, on a eu recours aux conventions commerciales, et, personnellement, je les favorise de tout cœur, surtout quand ces conventions sont négociées avec des pays de l'empire britannique. Je ne préconise pas le principe de la protection douanière comme on l'applique, en général, et je vois dans ces accords de commerce un effort évident de pallier les conséquences d'un régime protecteur comme nous le connaissons. Chaque traité cherche à abaisser le tarif protecteur de quelque pays en particulier pour ce qui

est de quelque produit au bénéfice du pays négociateur. Je crois donc ne pas me tromper en disant qu'à la faveur de chaque traité, un pays cherche à pallier l'effet de la politique de protection qui peut être en honneur dans les autres pays.

Convaincu, comme je le suis, que le commerce libre entre tous les pays profite à chacun de ces pays, j'accueille avec plaisir tout effort tenté par voie de traité ou autrement pour écarter, partiellement ou totalement, les obstacles que ce pays ou d'autres pourraient susciter. Un principe bien défini doit toujours inspirer ces accords de commerce. Le voici. Il ne faut pas que les bénéfices de ces accords ne soient réciproques que pour les pays qui les négocient; il faut que le pays en retire un profit raisonnable, mais, il ne faut pas que ces accords soient préjudiciables à quelque classe de la population de l'un ou de l'autre pays. Eh bien! ceci étant donné, je ne saurais favoriser la convention avec l'Australie.

En parlant de cette convention, je l'entends dans son sens le plus étendu. Inutile de discuter indépendamment la situation en Nouvelle-Zélande en regard de l'accord australien, car notre nation sœur, la Nouvelle-Zélande, ne fait que profiter des avantages de cet accord australien. Quand donc je parle d'accord de commerce, j'englobe et l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Quoique favorable à ces ententes commerciales quand le Canada y trouve son profit, je reconnais que la présente entente avec l'Australie est, sans conteste, préjudiciable à une classe très importante de notre population. C'est à le démontrer que je consacrerai mes remarques.

On a déclaré, et avec une apparente vérité, que notre attitude d'aujourd'hui ne cadrerait pas beaucoup avec les protestations formulées à la Chambre et avec les doctrines pratiquées et préconisées toujours par l'organisation qui nous a mis en nomination et qui nous a délégués au Parlement. Mais, à mon avis, cette objection s'appuie sur deux malentendus. La première concerne l'attitude des cultivateurs, y compris ceux de l'Ouest, à l'égard du tarif douanier et du régime protecteur. En ces derniers jours, il m'a été donné d'entendre nombre de discours décousus concernant l'attitude des cultivateurs à l'égard de la protection. D'une part, j'ai entendu d'honorables membres affirmer que le cultivateur est opposé sans équivoque au régime protecteur sous quelque forme que ce soit; d'autre part, on a prétendu avec non moins de certitude qu'il est en train d'épouser la cause de la protection. J'ai également entendu l'assertion, qu'en tout temps et en toutes circonstances, il ne saurait bénéficier de l'imposition de droits